

Délibérations du Conseil Municipal du 04 JUILLET 2015

Le 4 juillet 2015, à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 15

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis, Mme TRICOIRE Isabelle : Adjoint
- Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M LEBRETON Gervais, M. TARDIF Christophe, M. COLIN David, M SIMONNEAUX Joseph, Mme CHATTON, Mme MLYNARSKI Caroline ; Mme BOVI Aurélie, Mme BEIGNON Séverine, Mme QUEMERAIS Séverine : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 4 dont 3 pouvoirs

M DENIGOT Patrick (pouvoir à M. MINIER) ; Mme GOLIAS Chantal (pouvoir à M. MONREAL) ; M. HEURTAULT David (pouvoir à Mme CHATTON) ; Mme HASLE Nathalie

Absents : 0

Nombre de votants : 18 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 29 juin 2015

M. SIMONNEAUX prend place au bureau en qualité de secrétaire.

2015-32 :

Révision des tarifs périscolaires

Après analyse des tarifs périscolaires communaux et considérant les préconisations de la commission compétente, le Conseil municipal décide de réviser les tarifs comme suit :

- Garderie : nouveaux tarifs

*** 1 Tarif de base le matin : 1,51 euros**

*** 2 Tarifs de base le soir : 1,63 euros (de 16h30 à 18h)
2,32 euros (de 18h à 19h)**

Les tarifs de base (matin et soir) sont modulés en fonction de 4 tranches de quotient familial :

Tranche revenus A : 0-600 euros – tarif de base moins 50%

Tranche revenus B : 601-1000 euros – tarif de base moins 15%

Tranche revenus C : 1001-1349euros – tarif de base

Tranche revenus D : 1350 euros et plus – tarif de base majoré de 20%

Tarif Enfant du Personnel : tarif minimum équivalent à la tranche A

Les retards seront facturés 3 euros par enfant par quart d'heure.

- Restauration scolaire : nouveaux tarifs

Tranche revenus A+B : 0-1000 euros → **3,62 euros le repas**

Tranche de revenus C : 1001-1349 euros → **3,77 euros le repas**

Tranche de revenus D : 1350 euros et plus → **3,98 euros le repas**

Tarif Personnel Communal : **3,77 €**

Tarif Enfant du Personnel : **3,62 €**

Tarif Adulte : **5,89 €**

- ALSH : nouveaux tarifs

Tranches Quotient Familial	Journée avec ou sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
Tranche revenus A : 0-600 euros	6,65	5	3,75
Tranche revenus B : 601-1000 euros	11,30	8,5	6,37
Tranche revenus C : 1001-1349euros	13,30	10	7,50
Tranche revenus D : 1350 euros et plus	15,96	12	9
Hors Commune non conventionnée	21	15	11

- Après délibération, le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs de la Garderie à l'unanimité ;

- Après délibération, le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs de la Restauration Scolaire à l'unanimité ;

- Après délibération, le Conseil Municipal maintient les tarifs en vigueur de l'ALSH à l'unanimité ;

2015-33 :

Décision Modificative n°1 – Mobilier

Le financement d'acquisitions de mobiliers techniques, pour la salle multifonctions, l'école, la bibliothèque, l'archivage ; à l'opération n°84 réclame d'opérer un transfert de crédits auparavant alloués à des opérations bénéficiaires.

Il est proposé d'ajuster les crédits de la manière suivante :

- Augmentation de crédits au 2184 opération 84 (matériels techniques) de : + 1 500 €	- Diminution de crédits au 21318 opération 44 (salle de sports) de : - 1 500 €
--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ADOpte** cette décision modificative.

2015-34 :

Avis sur le mode de gestion de l'ALSH à partir de 2016

Le Conseil municipal s'est vu présenter les différents scénarii de gestion possible de l'ALSH, à partir du 01/01/2016, à l'issue du contrat de prestation de service conclu avec l'UFCV.

Considérant l'étude des modalités de mise en place d'une procédure de gestion en régie ;

Considérant l'étude des modalités de mise en place d'une procédure de marché public et mise en concurrence des prestataires de service (durée 3 ans) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE** par 15 voix **POUR** une procédure de marché public et 3 voix **POUR** une procédure de gestion en régie ;

- **FAIT LE CHOIX** d'initier une procédure de marché public ;

- **AUTORISE** le Maire à la préparation et au lancement de la consultation publique des entreprises ;

2015-35 :

Projet de Maison Médicale : demandes de subventions

Considérant la délibération n°2015-05 du 16 janvier 2015, relative à l'approbation du projet de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en maison médicale ;

Considérant la délibération n°2015-27 du 11 mai 2015, relative au choix du maître d'œuvre ;

Considérant l'estimation du maître d'œuvre au stade de l'APS ;

Considérant les demandes de subventions en cours et les plans de financements prévisionnels ;

Considérant les critères de constitution des dossiers de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, au titre de l'aide au développement durable de la CCMVS, au titre du Plan de Relance du CG 35 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil les modalités de financement du projet :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant TTC / HT
Maîtrise d'œuvre (<i>BET VLF&IPH</i>)	21 500	CG35 – Plan de Relance (22%)	73 000
Travaux (<i>selon estimatifs APS</i>)	250 000	Réserve Parlementaire (6%)	20 000
Divers Frais (<i>SPS, géomètres,...</i>)	3 500	Communauté de Communes (7,5%)	25 000
		Commune - autofinancement (64,5%)	212 000
Total HT	275 000	Total TTC	330 000
Total TTC	330 000	Total HT	275 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement prévisionnel;
- **SOLLICITE** les partenaires suivants : Mme la Sénatrice d'Ille et Vilaine au titre de la réserve parlementaire ; le Conseil général 35 dans le cadre du Plan de Relance 2015 ; la communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon au titre des aides au développement durable ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents et solliciter les subventions afférentes à cette affaire.

Séance levée à **12h15**

Suivent les signatures :